

**PROJETS DE RÈGLEMENTS
SUR LA TAXE RELATIVE
AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2007)
RGCA07-10-0006
et RGCA07-10-0007**

AVIS est par les présentes donné qu'à une séance spéciale du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord qui se tiendra le mercredi 6 décembre 2006 à 9 h, à la salle du conseil situé au 11155, avenue Hébert, sera présenté un avis de motion pour les projets de règlements mentionnés en rubrique.

Le projet de règlement RGCA07-10-0006 a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0600 % appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble dans le cas d'un étalement du rôle sur 3 ans.

Le projet de règlement RGCA07-10-0007 a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0621 % appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble dans le cas d'un étalement du rôle sur 4 ans.

Avis est par les présentes également donné qu'un seul règlement sera mis en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007 selon l'étalement du rôle qui sera sanctionné par l'Assemblée Nationale.

Le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2007) soit le RGCA07-10-0002 adopté le 9 novembre 2006 sera abrogé.

Donné à Montréal,

Arrondissement de Montréal-Nord,
Ce 29 novembre 2006

Marie Marthe Papineau, avocate,
Secrétaire d'arrondissement